

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner:

- **la motion du 27 avril 2017 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Des correspondants de nuit aux Pâquis, c'est urgent!» (M-1288);**
- **la motion du 13 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Maria Pérez et Ariane Arlotti: «Renforcer le travail social hors murs et créer un dispositif de médiation de nuit» (M-1478).**

Rapport de M^{me} Dorothee Marthaler Ghidoni.

La motion M-1288 a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 12 novembre 2019. La commission, réunie sous la présidence de M^{me} Patricia Richard, a étudié cette motion lors de la séance du 17 septembre 2020 et a décidé de la lier à la motion M-1478. La rapporteuse remercie M^{me} Richard pour sa très bonne gestion des débats.

La motion M-1478 a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 octobre 2020. La commission, réunie sous la présidence de M. Didier Lyon, a donc étudié les deux motions (M-1288 et M-1478) lors de ses séances des 28 janvier et 4 et 18 mars 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset que nous remercions pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION
(M-1288)*

Considérant que:

- un contrat de quartier pour les Pâquis a vu le jour en avril 2014 et que cinq habitantes et habitants du quartier ont été élus par la population pour participer à son élaboration et à sa mise en œuvre;
- après trois années de rencontres et de réunions, à notre connaissance, aucune des propositions du contrat de quartier n'a été mise en œuvre et que, en conséquence, les personnes élues par les habitants ont démissionné en bloc pour marquer leur désapprobation vis-à-vis de cette situation;

- les habitants des Pâquis – l’un des plus densément urbanisés de notre pays – manifestent un attachement très fort à leur lieu de vie caractérisé tant par un très important brassage de population résidente ou visiteuse que par un engagement récurrent des Pâquisards dans des luttes à caractère politique (circulation, culture, loisirs, vie de quartier, logement, etc.);
 - ces habitants font état, depuis plusieurs années, d’une dégradation progressive de plus en plus visible de l’espace public, notamment en matière d’offre et de consommation d’alcool et de stupéfiants et d’une augmentation constante des nuisances nocturnes;
 - de nombreux dispositifs ont été mis en œuvre pour tenter d’agir, sans grands résultats positifs, sur ce contexte, notamment: patrouilles d’agents de police municipale (APM) intensifiées, présence de travailleurs sociaux hors murs (TSHM), implication d’associations, efforts de la voirie, disponibilité accrue de la gendarmerie, expérience en cours de vidéosurveillance;
 - les travaux menés au sein du contrat de quartier des Pâquis ont permis de faire s’exprimer, parfois avec force, l’émotion et le mécontentement de nombreux habitants qui ont constaté le bien-fondé des actions entreprises et l’engagement des acteurs impliqués mais qui se sont aussi inquiétés des limites auxquels ceux-ci sont confrontés et du peu de résultats obtenus;
 - il demeure au sein de la population un fort besoin de voir son cadre de vie respecté et apaisé par une diminution drastique des nuisances qui pourrissent la vie des habitantes et des habitants;
 - il est indispensable, après trois années de tergiversations et d’atermoiements des autorités, de mettre en œuvre rapidement les solutions novatrices imaginées et proposées dans le cadre du contrat de quartier afin que les habitantes et les habitants des Pâquis ne soient pas les victimes oubliées de la nature spécifique de leur quartier et de la passivité voire de l’incurie des autorités,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à réaliser les principaux points prévus dans le contrat de quartier des Pâquis sur proposition des habitantes et des habitants qui ont été élus par leurs pairs;
 - notamment, à mettre sur pied, dans les plus brefs délais mais au plus tard pour l’été 2017, un programme pilote déployant dans le quartier des Pâquis une équipe de «correspondants de nuit» engagés par la Ville de Genève, à l’instar de ce qui s’est fait à satisfaction en France dans les quartiers difficiles de Paris mais aussi à Vernier, à Thônex et bientôt au Grand-Saconnex, afin de réduire les incivilités, de ramener le calme et le respect des lieux et d’orienter le cas échéant l’action répressive des forces de l’ordre si nécessaire.

PROJET DE MOTION
(M-1478)

Considérant:

- que plus de mille jeunes gens et jeunes filles sont en situation de vulnérabilité ou de décrochage scolaire à Genève;
- que le taux de couverture de travailleurs sociaux et des travailleuses sociales hors murs (TSHM) en Ville de Genève se situe à moins de 5% (taux de couverture TSHM par tranche de 100 jeunes de 12 à 25 ans, y compris les heures de moniteurs et de monitrices), ce qui représente 12 ETP et reste très faible contrairement à la plupart des autres communes qui ont un taux s'élevant entre 10 et 15%;
- les difficultés rencontrées par les jeunes gens et jeunes filles pour accéder au marché du travail;
- que les phénomènes de violence ne sont pas plus nombreux mais plus graves;
- que l'avenir de la police de proximité reste incertain suite à la publication du rapport de la Cour des comptes à ce sujet;
- que le travail de réseau (travail social, santé, école, police) est nécessaire pour garantir une véritable politique de proximité coordonnée dans le but:
 - de rétablir le lien social au sein des quartiers et faciliter la communication entre les personnes et/ou groupes;
 - de poser un diagnostic terrain, quartier par quartier, et d'identifier les besoins;
 - d'informer et d'orienter vers les services pertinents;
 - de prévenir les violences et toutes les formes de discrimination;
 - d'intervenir sur les questions de harcèlement de rue;
 - de participer à la gestion de conflit;
 - de favoriser les vivre ensemble,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'augmenter le nombre de travailleurs sociaux et de travailleuses sociales hors murs et/ou d'ajouter dans les missions actuelles celle du travail social hors murs afin d'arriver à une couverture d'au minimum 15%;
- d'engager des médiateurs et des médiatrices de nuit formés en médiation sociale, présents sur le terrain 365 jours par an, de 18 h à 2 h.

Séance du 17 septembre 2020

Audition de M. Pierre Gauthier, motionnaire (motion M-1288)

M. Gauthier indique que la motion lui a été suggérée par des membres du Contrat de quartier des Pâquis (CqP). L'objet du CqP est de proposer la mise en place d'un dispositif de correspondants de nuit afin de compléter l'action de la police. Un correspondant de nuit fait partie d'un dispositif pédagogique et social, il a été initié en France dans certaines communes et mis en place dans plusieurs quartiers de Paris dès 2010 comme résumé dans les documents fournis aux commissaires.

M. Gauthier trouve le délai de traitement des motions regrettable compte tenu des tensions existantes dans les quartiers. Il avoue avoir été agréablement surpris de la proposition de M^{me} Kitsos qui a tout de suite annoncé à la presse la mise en place d'un service de médiateurs sociaux. Il s'est demandé si, sachant que ce projet existe, la motion était encore valide. Il explique avoir consulté les membres d'associations de quartier actives (SURVAP, CqP, Bien vivre aux Pâquis) qui lui ont répondu par courrier que les considérants avaient changé mais pas la proposition. Le comité de SURVAP ainsi que celui de Bien vivre aux Pâquis ont désiré maintenir cette motion car la problématique des incivilités, des nuisances sonores en particulier nocturnes et plus généralement des conflits d'usage dans l'espace public reste entière aux Pâquis et s'est même intensifiée notamment avec les restrictions applicables aux bars et aux discothèques liées à la lutte contre le Covid-19, qui ont engendré un usage accru de l'espace public. Un correspondant de nuit est le chaînon manquant entre la police et le travail social. Les policiers font sans doute souvent du travail social et les travailleurs sociaux sont souvent sollicités pour faire un travail de police. La confusion que cela engendre génère une incapacité à gérer certaines problématiques qui émergent dans certains quartiers. Le principe du correspondant de nuit est par ailleurs d'être identifiable, disponible, accessible et d'être une interface entre la population et les autorités. Initiateur du projet des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), il explique avoir connaissance des problématiques liées à ce type de travail social et qu'il est vrai que les travailleurs sociaux sont souvent appelés pour des questions d'ordre policier, ce qui ne lui semble pas juste. En revanche un correspondant de nuit patrouille dans les quartiers, est identifiable, abordable par n'importe qui et transmet aux autorités compétentes les problèmes qui leur sont soumis, ils ne les règlent pas eux-mêmes. Il juge cette formule intéressante et a pris contact avec les trois communes qui ont mis en place ce dispositif: le Grand-Saconnex, Thônex et Vernier. Seule la commune de Vernier lui a répondu. Il serait intéressant d'en auditionner les responsables. Il conclut en affirmant avoir des contacts en France avec la personne qui a mis en place ce dispositif à Paris. Ce dispositif a été évalué positivement à plus de 50%. A Genève, un taux de satisfaction de 50% serait extraordinaire.

Questions des commissaires

Une commissaire trouve la problématique intéressante mais affirme que la présentation pose des questions car elle a entendu les termes «contrôle social», «patrouille». La police municipale, censée être une police de proximité identifiable et abordable, patrouille déjà et elle aimerait savoir quelle est la différence entre les APM et les médiateurs sociaux.

M. Gauthier trouve aussi le terme de «contrôle social» malheureux. La médiation est la recherche de solutions acceptables par les deux parties en conflit sans passer par un système obligatoire ou judiciaire. Le rôle du médiateur social est de réunir les gens et de faire en sorte qu'ils trouvent une solution acceptable pour tous. La police, à son avis, a plutôt un rôle de répression ou de définition des limites quant à des lois. Quand il s'agit de relations entre des gens, le médiateur social a pour rôle d'apaiser les conflits. Par ailleurs, la plupart des documents disponibles sur les correspondants de nuit insistent sur la différence entre un correspondant de nuit et un policier. L'idée de la patrouille est d'être accessible à des heures où la plupart des services (administratifs) sont fermés. Le correspondant de nuit repère les problèmes, investigate auprès des gens et rapporte à son autorité qui prend la décision. Ils ne sont qu'une interface et pas des acteurs au sens policier.

Deux commissaires demandent quelle est la formation des correspondants de nuit.

M. Gauthier répond ne pas savoir s'ils ont une formation de travailleur social, mais il pense qu'ils ont tous une formation de médiateur social. Il ajoute que dans le système français, les correspondants ont des profils généralement spécialisés dans les secteurs de la médiation et de la sécurité et sont formés durant deux mois à la gestion du stress et des conflits, aux gestes techniques professionnels d'intervention, au secourisme et ils reçoivent une formation de droit pénal (ils peuvent donc informer les gens des risques pénaux qu'ils encourent). Dans le rapport fourni, il est mentionné que les correspondants de nuit cherchent à limiter l'amalgame entre eux et la police car leurs missions sont différentes (médiation et veille sociale) et que leur formation initiale leur permet de limiter la prise de risque et de rester prudents dans leurs interventions. Ils doivent apparaître comme des interlocuteurs neutres pour la population. Leurs missions ne sont en aucun cas des missions de répression mais consistent plus en des missions touchant aux problématiques de voirie, d'hygiène publique, de tapage, de détresse sociale, etc. Il ajoute que les TSHM ciblent la jeunesse alors que les médiateurs sociaux toucheraient des problématiques plus larges.

M. Gauthier répond qu'il ne peut préciser les chiffres de la ville de Vernier. La ville de Paris, elle, compte 120 médiateurs pour un budget de 450 000 euros par an.

Une commissaire demande si la motion qui sera discutée bientôt par rapport aux maires de nuit serait complémentaire de celle-ci.

M. Gauthier ne peut pas répondre.

Une commissaire rétorque qu'elle trouve beaucoup de similarités entre ces deux motions.

M. Gauthier répond que ces deux dispositifs peuvent, voire doivent collaborer pour bien fonctionner.

Une commissaire demande de combien de personnes sont constituées les patrouilles.

M. Gauthier répond qu'à Paris il s'agit de patrouille de deux à quatre personnes. Il pense que des groupes de deux ou trois sont nécessaires mais qu'il ne peut pas répondre précisément. Il répète que des informations détaillées pourraient être apportées si la CCSJ auditionnait des professionnels du secteur.

Un commissaire trouve que le contexte parisien n'est pas le même que celui de Vernier ni des Pâquis. Aux Pâquis les problèmes sont liés aux populations de passage qu'elles soient illégales, délinquantes ou liées à la drogue alors qu'à Vernier les problématiques sont endogènes. Il précise qu'il ne cible pas les populations étrangères mais les personnes de passage qui n'ont pas de lien avec le quartier. Il aimerait que les correspondants de nuit travaillent aux Pâquis.

M. Gauthier répond avoir reçu un courrier de l'association des habitants des Pâquis affirmant que «la police semble relativement impuissante face à cette situation (des habitants excédés qui cherchent des solutions à ces problèmes) et nous pensons qu'il serait pertinent d'explorer en parallèle une autre voie avec une présence continue et des interventions davantage axées sur le dialogue social. L'enjeu est véritablement celui d'apaiser les tensions grandissantes entre les différentes populations qui se côtoient aux Pâquis et de leur permettre de cohabiter pacifiquement dans le respect mutuel qui est dû.» Il pense que les problématiques sont différentes selon les lieux, mais que les problématiques urbaines se retrouvent tout le temps avec des pondérations différentes en fonction des quartiers. Il n'a pas d'informations qui lui permettraient de juger quelles populations engendrent quels problèmes mais il pense que la typologie des problèmes reste la même alors que la pondération varie: des problèmes de prostitution à ceux de la drogue en passant par le dépôt d'ordures.

Un commissaire pose une question sur le statut des correspondants de nuit.

M. Gauthier pense qu'à Vernier ils sont employés communaux, mais c'est le Conseil administratif qui en décidera.

Un commissaire aimerait savoir si M. Gauthier avait eu des retours quant à l'expérience de Vernier.

M. Gauthier répond avoir transmis une présentation que le responsable des correspondants de nuit lui a fournie en lui disant vouloir être auditionné par la commission.

Un commissaire voudrait connaître le retour du CqP.

M. Gauthier a transmis le projet in extenso du CqP; les informations relatives aux correspondants de nuit se trouvent à la page 15.

Une commissaire remarque qu'on ne peut comparer les Pâquis, Paris et Vernier. Elle estime que la politisation de ce quartier tient de la surenchère car les travailleurs sociaux y font leur travail et des dynamiques collectives inhérentes au quartier existent. Elle pense qu'ajouter un échelon supplémentaire provenant de l'extérieur du quartier n'apporterait rien car il ne toucherait pas le cœur du quartier. Elle pense qu'il faut tenir compte des particularités sociologiques du quartier et qu'une solution envisageable pour ce faire serait de renforcer la maison de quartier des Pâquis.

M. Gauthier pense que la réponse pourra être donnée par les associations demanderesse.

La présidente remercie M. Gauthier et lui donne congé. Elle poursuit en demandant si les commissaires ont des propositions d'auditions.

Discussions et votes

Une commissaire Verte suggère de demander à la commune de Vernier de présenter son programme.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois aimerait auditionner la conseillère administrative Christina Kitsos.

Un commissaire socialiste aimerait auditionner SURVAP en premier.

Un commissaire d'Ensemble à gauche propose de transmettre à la CCSJ les documents reçus par la Ville de Lausanne relatifs aux correspondants de nuit.

Proposition d'audition de la conseillère administrative Christina Kitsos

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Proposition d'audition des communes de Vernier, Thônex et du Grand-Saconnex

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (Ve), cette proposition d'audition est acceptée.

Proposition d'audition de SURVAP

Cette proposition d'audition est acceptée à l'unanimité.

Proposition de passation des documents des correspondants de nuit du Flon par la commissaire d'Ensemble à gauche

Cette passation est acceptée à l'unanimité.

Proposition d'auditionner SURVAP avant la magistrature

Par 9 non (2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 4 oui (1 EàG, 3 S) et 2 abstentions (S, Ve), la priorisation d'audition est refusée.

La présidente suggère qu'une demande soit faite lors de la prochaine séance plénière afin que la motion M-1478 de M^{me} Kitsos soit renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour y être traitée simultanément.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien propose de demander à M^{me} Kitsos si elle maintient sa motion; dans l'affirmative, elle propose que le bureau demande l'urgence.

La présidente propose de voter cette proposition.

La proposition de demande à M^{me} Kitsos quant à son souhait de maintenir sa motion, et le cas échéant que le bureau demande l'urgence, est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire socialiste complète les propos de deux commissaires quant aux Pâquis. La problématique liée aux dealers de passage qui n'ont pas de lien avec les Pâquis découle plus des clients que des dealers qui posent peu de problèmes compte tenu du temps qu'ils passent dans la rue. Le passage des clients est problématique, beaucoup de voitures, de bruit, de bagarres, des négociations, des personnes dans des états seconds, etc. La problématique découle plus des consommateurs plus que des dealers. Les problèmes de harcèlement sont une réalité aux Pâquis et les dealers sont plus une réponse qu'une source dans ce cas de figure. En outre ils sont des aides pour certaines personnes du quartier, notamment les personnes âgées. Ainsi, elle affirme que la problématique des dealers est plus vaste que leur simple statut. Un vrai problème des Pâquis est l'alcoolisation dans les rues et les troubles psychologiques. La commissaire socialiste pense que le fait

que l'alcool soit si peu cher aux Pâquis et que la loi sur la vente d'alcool ne soit pas respectée pose un problème. Elle ajoute que des problèmes psychologiques existent: de solitude et de détresse psychologique comme la schizophrénie, etc. Elle estime que pour parler de l'utilité de ces correspondants de nuit il faut acquiescer une vue d'ensemble des problématiques. Elle aimerait que la possibilité que ces médiateurs soient accompagnés de psychologues soit investiguée.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche affirme qu'une réflexion sur une présence différente entre les différentes associations a été menée au sein de Bien vivre aux Pâquis. L'audition de SURVAP pourra éclaircir la situation. Elle explique qu'il est vrai que SURVAP reçoit souvent des plaintes d'habitants qui trouvent que certains établissements rendent la situation insupportable en ne régulant pas leurs clients.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois précise qu'on ne peut comparer toutes les zones du quartier des Pâquis. Il s'accorde avec une commissaire socialiste sur la diversité des problèmes des Pâquis.

La présidente propose de voter afin de lier les motions M-1288 et M-1478.

La commission passe au vote sur cette proposition de liaison, qui est acceptée à l'unanimité.

Séance du 28 janvier 2021

Audition de M^{me} Amanda Ojalvo, motionnaire (motion M-1478)

M^{me} Ojalvo rappelle qu'elle n'est pas l'auteur de ce texte mais en est cosignataire. Elle rappelle les considérants qui avaient amené au dépôt de cette motion: cela faisait écho au meurtre qui s'était produit dans les sous-sols du parking du centre commercial des Charmilles et des rixes entre bandes de quartiers rivaux dans d'autres quartiers. Partant de ces événements et du constat fait par les services sociaux et les MdQ à l'époque, les signataires avaient choisi de demander une augmentation du dispositif des TSHM et des correspondants de nuit. Elle ne parle plus de médiateurs de nuit car il s'agit d'un métier à proprement parler et ce n'est pas ce dont parle la motion mais bien de correspondants de nuit comme on peut déjà en trouver à Vernier. Le taux de couverture se situe à moins de cinq TSHM pour 100 jeunes entre 12 et 25 ans. Le but est d'augmenter ce quota à 15% au mieux pour couvrir les besoins de la population concernée. Dans la culture populaire, beaucoup font appel à la police municipale ou cantonale, ce qui est problématique aux yeux des signataires car qui dit forces de l'ordre dit rivalité, ton pas forcément adéquat et les jeunes sont souvent pris en étau, ce qui ne permet pas la résolution de certaines situations. Il faut donc étendre le travail déjà fait au travers des MdQ via les TSHM. Selon ses recherches, il y a actuellement 13 TSHM en Ville et deux moniteurs ainsi qu'un responsable pour toute

l'équipe. La Ville ne fait pas partie de la Fédération genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) contrairement à d'autres communes, mais en faire partie signifierait ne plus être maître de la situation. Il faudrait discuter avec eux pour voir dans quelle mesure ils peuvent ou non étendre leur champ d'action à la Ville de Genève. Le constat en janvier 2021, après tous les événements cumulés à la crise du Covid, est que les jeunes ont été oubliés et livrés à leur sort malgré ce que le DCSJ a mis en place. Il manque des moyens humains pour répondre à ces besoins. Dans la culture populaire, on constate aussi que qui dit jeunes populations dit nuisances sonores et plaintes du voisinage. Mais s'il y a une plainte à déposer, la population n'ose généralement pas s'adresser à la police par peur de déranger pour ce genre de tracas. Ce sont donc clairement des situations où les TSHM et les correspondants de nuit pourraient venir renforcer les dispositifs déjà existants et maintenir le dialogue en créant un lien de confiance avec la jeune population. Elle ajoute que des discussions entre Vernier et Genève ont eu lieu lors du changement de magistrature et la première proposait d'étendre son dispositif au quartier Europe-Charmilles et Ouches pour une phase test. La plus-value observée avec les TSHM et les correspondants de nuit est qu'ils ne portent pas d'uniforme, ce qui leur permet d'aller à la rencontre d'un groupe sans a priori et sans faire fuir les jeunes. Ils ont un rôle de grand frère ou de grande sœur, les jeunes se confient à eux et savent qu'ils vont d'abord gérer les situations via la négociation, la gestion de conflits et la médiation pour éviter d'entrer en conflit.

Questions des commissaires

Une commissaire demande s'il y a des données plus récentes par rapport aux problématiques rencontrées par les jeunes et sur les quartiers concernés.

M^{me} Ojalvo répond qu'elle n'a pas de données spécifiques sur les quartiers, mais que contrairement à ce que l'on peut penser les Pâquis ne sont pas prioritairement ciblés. Elle ajoute que les problématiques sont actuellement liées aux mesures découlant de la pandémie plutôt qu'aux affrontements entre clans: coupure dans la vie sociale, temps libre surabondant, regroupements de plus de cinq personnes, etc.

Une commissaire demande comment les jeunes sont traités par la police et si beaucoup de jeunes sont incarcérés.

M^{me} Ojalvo répond qu'elle n'a pas ces informations.

Une commissaire demande quel retour les motionnaires ont de M^{me} Kitsos à propos de ce texte très précis dans ses invites, sachant qu'elle a parlé d'une phase de projet pilote et d'observation dans le quartier des Charmilles lors de son audition.

M^{me} Ojalvo répond que selon ses propres informations, le sujet lui tient à cœur et c'est un des axes de sa politique pour la législature actuelle. Elle est effectivement en phase test pour le quartier de Charmilles-Ouches-Europe. Elle pense que c'est en lien avec la proposition de collaborer avec Vernier et ses échanges avec M. Staub. C'est un sujet qui ne sera pas minimisé ou mis de côté face à d'autres problématiques et elle pense que M^{me} Kitsos maintiendra cette thématique en priorité avec les chiffres mentionnés dans la motion.

Une commissaire demande si M^{me} Ojalvo sait comment cela se passe à Lausanne.

M^{me} Ojalvo répond que selon ses recherches, les correspondants de nuit mis en place à Lausanne fonctionnent, offrent de bons résultats et la récolte de données est toujours en cours.

Une commissaire remarque que le dispositif de Lausanne s'est fixé deux objectifs, dont un vise à réduire les risques liés aux différents types de consommation et orientations en fournissant des éthylotests et des préservatifs. Elle aimerait savoir si la Ville compte faire la même chose.

M^{me} Ojalvo ne pense pas pouvoir répondre car ce détail ne fait pas partie de la motion et elle n'est pas employée par la Ville. Elle trouve toutefois cette remarque pertinente.

Une commissaire a un problème de compréhension avec la première invite («augmenter le nombre de TSHM et/ou d'ajouter dans les missions actuelles celles du travail social hors murs afin d'arriver à une couverture de 15%»). Elle demande si le travail social hors murs existe dans les missions actuelles.

M^{me} Ojalvo pense qu'il n'est pas assez développé et que c'est la raison pour laquelle le texte a été formulé comme tel. Elle suggère de s'adresser au département.

Un commissaire demande s'il serait intéressant d'auditionner la FASE.

M^{me} Ojalvo pense que leur expertise en la matière, notamment via la gestion de ce genre de thématiques et de dispositifs similaires dans d'autres communes, serait très utile pour savoir si la Ville pouvait entrer dans leur boucle ou juste en tant que conseil pour le dispositif que M^{me} Kitsos est en train de mettre en place pour la Ville.

Discussions et votes

Un commissaire propose d'inclure cet objet dans les auditions prévues pour la motion M-1288.

Le président demande s'il propose de lier ces objets.

Un commissaire répond que oui.

Un autre commissaire aimerait auditionner la FASE.

Le président remarque qu’il y a déjà eu beaucoup d’auditions.

Le commissaire propose d’attendre l’audition des magistrats des autres communes pour décider de celle-ci.

Une commissaire propose d’auditionner la police ou le département de la sécurité et des sports.

Une autre commissaire aimerait que sa question sur la première invite soit adressée par écrit à M^{me} Kitsos.

Le président remarque qu’elle sera auditionnée le 4 février 2021. La question pourra être posée lors de cette audition.

La commissaire est d’accord.

Votes

Proposition de liaison des motions M-1288 et M-1478

Cette proposition est acceptée à l’unanimité.

Les motions M-1288 et M-1478 sont donc liées suite à la décision de la commission.

Proposition d’audition d’un responsable des APM de la Ville de Genève

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 2 VE, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (Ve), la proposition d’audition est acceptée.

Séance du 4 mars 2021

Audition de M. Bruno Da Silva, conseiller administratif délégué à la cohésion sociale de la commune de Thônex

M. Da Silva explique que la commune de Thônex s’est dotée depuis plus de six ans d’un service de correspondants de nuit avec, au plus fort du service, six collaborateurs qui assurent une permanence de terrain cinq jours sur sept de 18 h à 1 h ou 2 h du matin, sauf le mardi où la présence commence dès 14 h pour faire un lien avec les autres services de l’administration communale.

Les missions de ce service sont de faire de la veillée sociale (beaucoup de tournées dans les quartiers dont certains subissaient des tensions, notamment à

proximité de la frontière entre bandes de jeunes et moins jeunes). Les correspondants de nuit semblaient être une bonne solution entre le TSHM en journée (qui assure des suivis individuels) et la police municipale (qui est un organe de répression). Les correspondants de nuit ont donc un travail intermédiaire qui comble un vide dans la présence publique notamment de nuit. En plus ils réalisent un travail de médiation dans des conflits légers: une identification du problème lors des rondes ou après des appels donne lieu à une prise de rendez-vous avec les personnes concernées.

Ainsi, assurer une présence de l'autorité publique de nuit et assumer le travail de relais et de médiation sont les deux principales missions du service. C'est un service qui a posé un certain nombre de problèmes, notamment car il a été difficile de recruter les personnes avec le bon profil pour constituer cette équipe. En effet, le métier de correspondant de nuit n'est pas un métier reconnu en tant que tel en Suisse et le métier de médiateur de nuit est peu connu et peu développé. Il a donc été difficile de trouver les bons profils qui mêlaient connaissance du terrain et bagage théorique. Les gros enjeux ont donc été le recrutement, assurer la relève au départ d'un collaborateur et élargir le service.

Ce défi a été relevé en partie grâce à une collaboration avec les communes de Vernier et du Grand-Saconnex qui a permis un partage et une aide précieuse sans lesquelles la commune de Thônex n'aurait pas pu assumer ce défi.

Questions des commissaires

Une commissaire demande quel profil correspond le plus aux attentes liées à ce métier. M. Da Silva répond qu'il faut des personnes qui ont une formation de médiateur (le correspondant de nuit n'existait pas et est un mélange entre un travailleur social et un médiateur, une sorte de grand frère), de travailleur social, d'assistant socio-éducatif, mais avec une forte expérience de terrain. C'est un métier difficile, aux horaires durs et il y a donc eu très peu de candidatures. Il précise que beaucoup de Français ont postulé car le métier de correspondant de nuit est déjà développé de l'autre côté de la frontière. Ceux-ci ont apporté une expérience précieuse pour développer le service et connaissaient les enjeux de ce travail. Il regrette que cette profession et cette formation ne soient pas aussi développées en Suisse.

Une commissaire demande si des assistants socioéducatifs (ASE) ont été engagés et, au vu du manque de formation professionnelle de ce métier, si cette problématique a été remontée à la Haute école du travail sociale (HETS).

M. Da Silva répond que le service a employé deux ASE et un ancien TSHM sur les six ans. Thônex n'était pas dans le groupe de réflexion sur le développement de la profession par manque de moyens, mais la commune de Vernier a fait

un grand travail de fond et de collaboration avec d'autres villes de Suisse dans l'établissement d'un référentiel autour de cette profession.

Le président demande si la commune de Thônex a embauché des Français.

M. Da Silva répond que oui.

Le président demande selon quel ratio.

M. Da Silva répond qu'ils attachaient une grande importance à avoir des personnes qui connaissent le terrain, mais en restant conscients que connaître le terrain à Thônex c'est aussi connaître les dynamiques transfrontalières. Il y avait déjà une collaboration avec les services sociaux des communes françaises voisines qui a permis ces recrutements. Il souligne que leur apport a été très précieux.

Une commissaire demande où en est le travail de recrutement et si un équilibre a été trouvé entre frontaliers et Suisses.

M. Da Silva répond que l'équipe comporte cinq collaborateurs actuellement et qu'il a été difficile de pourvoir le dernier poste qui s'est libéré (il précise que l'équipe comporte deux Genevois sur les cinq collaborateurs).

Une commissaire demande si ces gens ont une fidélité à la commune ou s'ils sont susceptibles de partir pour aller travailler ailleurs. M. Da Silva répond qu'il n'y a pas de souci de loyauté. Il y a évidemment des départs, selon les phases de vie des collaborateurs et il précise que trois des collaborateurs sont là depuis le début du projet.

Une commissaire demande à quel pourcentage ces collaborateurs sont engagés.

M. Da Silva répond qu'ils sont tous engagés à 80% pour laisser une certaine flexibilité.

Une commissaire demande à quel genre de problématiques ils sont confrontés.

M. Da Silva répond qu'elles sont diverses: querelles de voisinage, tapage nocturne (où l'envoi de la police est jugé trop musclé), etc. Leur présence dans les quartiers permet une synergie avec les services de jour (service social, police municipale, etc.) en identifiant des problématiques (jeunes en décrochage), ce qui permet d'élaborer des stratégies de jour pour la résolution de ces problèmes.

Une commissaire demande s'ils travaillent le week-end.

M. Da Silva répond que oui, selon des tournus. Il ajoute qu'il y a des horaires d'hiver et d'été car les problématiques ne sont pas les mêmes et les horaires ont été adaptés de manière flexible selon les problématiques et les besoins des équipes.

Une commissaire demande comment ils ont fait pour recruter.

M. Da Silva répond qu'une annonce a été publiée, puis les partenaires de la commune ont été sollicités.

Une commissaire demande si le poste a été libellé comme correspondant de nuit et selon un profil spécifique.

M. Da Silva répond que oui avec un court descriptif de la mission et en mentionnant le besoin d'une expérience de terrain et d'une formation dans le travail social ainsi qu'une connaissance du réseau socio-associatif genevois.

Une commissaire demande si le travail a déjà duré plus tard que 2 h du matin.

M. Da Silva répond que non. Les horaires sont déjà difficiles et s'ils étaient prolongés trop tard dans la nuit, ils seraient un frein à l'embauche. De plus, les problématiques et le public ne sont plus les mêmes à partir d'une certaine heure et ces collaborateurs ne sont pas agents de sécurité et ne sont pas formés à des approches sécuritaires sur le terrain. Ce sont aussi les horaires qui correspondent à la présence de la police municipale. Il s'agit d'un souci de confort et de sécurité. Il ajoute que lorsqu'il parle de service jusqu'à 2 h du matin, la présence sur le terrain se termine vers 1 h ou 1 h 30 pour laisser place au débriefing ainsi qu'à la rédaction de la main courante.

Une commissaire demande combien il estime d'interventions par nuit.

M. Da Silva répond que c'est très variable. Ils ne font parfois que de la ronde. Il ajoute qu'à force ils savent où se rencontrent les gens, quels lieux sont le plus fréquentés et cela permet de désamorcer les situations et d'éviter les problèmes. Cette présence génère une confiance auprès de la population.

Une commissaire demande si l'équipe est mixte.

M. Da Silva répond qu'elle est mixte (deux femmes et trois hommes actuellement).

Une commissaire demande quelle est la collaboration entre la commune de Thônex et la FASE.

M. Da Silva répond que le financement des correspondants de nuit est entièrement à la charge de la commune. Il n'y a pas de partenariat pour ce projet contrairement aux TSHM.

Une commissaire demande s'il faut faire une distinction entre correspondants de nuit et TSHM ainsi qu'entre médiateur de nuit et correspondant de nuit.

M. Da Silva répond que les TSHM travaillent de jour et pas sur appel. Quant à la distinction entre médiateur et correspondant il est difficile d'en faire une, surtout à Thônex.

Un commissaire demande si le cahier des charges a été créé en collaboration avec la FASe.

M. Da Silva répond qu'il n'y a pas eu de collaboration avec la FASe autour de ce projet. Il y a eu beaucoup d'échanges avec la commune de Vernier cependant.

Une commissaire demande comment les collaborateurs sont soutenus, si un débriefing a lieu avec un psychologue ou un collaborateur formé.

M. Da Silva répond qu'il faut se rendre compte de la réalité de la commune de Thônex. Il y a trois collaborateurs administratifs pour le service social, une assistante sociale et deux assistants socioadministratifs chapeautés directement par le secrétaire général et le Conseil administratif (qu'il est). Ensuite il y a des partenaires externes (TSHM et collaborateurs de la MdQ). La commune n'a pas les ressources capables d'assumer un débriefing avec un psychologue une fois par semaine. L'équipe répond directement au responsable du service social et elle est intégrée au réseau social de proximité (réunions ponctuelles une fois par mois avec les différents partenaires: FASe, MdQ, Centre d'action sociale, etc.) pour une mise en réseau des différentes expériences et assurer un travail en synergie.

Une commissaire demande s'il n'est pas envisageable d'organiser un encadrement plus important.

M. Da Silva répond que oui, bien sûr, la santé psychologique de tous les collaborateurs de la commune est un souci du Conseil administratif, mais le besoin d'avoir un tel soutien n'est pas remonté de la part de l'équipe.

Une commissaire demande s'il y a eu des agressions à leur égard.

M. Da Silva répond que non. Ils sont reconnus comme grands frères plus que comme une force de répression. Leur professionnalisme fait qu'ils sentent les situations et sont capables de les désamorcer avant qu'elles ne dégèrent. Ils n'hésitent pas à passer le relais à la police municipale ou cantonale si les situations dérapent ou sont perçues comme trop dangereuses. Ils ont d'ailleurs des numéros prioritaires pour contacter la police municipale et cantonale. Aucune agression n'est à déplorer.

Le président demande s'ils opèrent toujours par binôme.

M. Da Silva répond qu'en général ce sont toujours des trinômes. En période d'hiver, lorsqu'ils sont quatre, ils sont parfois séparés en deux binômes car la situation est plus calme.

Le président demande s'ils ont un véhicule de fonction.

M. Da Silva répond qu'ils ont des vélos électriques ou font des rondes à pied. Leur rôle est d'être visibles et abordables.

Le président demande s'ils peuvent être appelés pour intervenir.

M. Da Silva répond que oui.

Une commissaire demande quel est le coût du dispositif.

M. Da Silva répond un peu plus de 450 000 francs toutes charges comprises pour cinq collaborateurs à 80% (4 EPT).

Une commissaire demande quelles sont les relations avec les communes françaises et s'ils arrivent à éviter des problèmes grâce à ces interactions.

M. Da Silva répond qu'il y a des discussions régulières avec les services sociaux des villes frontalières (Annemasse, Gaillard, etc.). Des séances de réseau bisannuelles permettent un échange et un retour d'expérience sur les pratiques de chacun. L'atout des collaborateurs frontaliers est qu'il y a une connaissance des réseaux de part et d'autre de la frontière ainsi que des fonctionnements respectifs. Cette collaboration est primordiale pour la commune de Thônex.

Un commissaire demande comment s'articule la collaboration entre les correspondants de nuit et la police municipale ou cantonale. Il demande un exemple concret.

M. Da Silva répond qu'il a été difficile de faire comprendre quels étaient les champs d'action de chacun, où se terminait le mandat des APM et où commençait celui des correspondants de nuit. Les séances de réseau qui ont été multipliées comprennent un représentant de la police municipale et ont permis cette synergie. En novembre, dans le cas de jeunes en possession de produits illicites, les correspondants de nuit ont été engagés en premier pour les sensibiliser mais les jeunes ont finalement posé problème par leurs actions au cours de la soirée avec des comportements plus agressifs et les correspondants de nuit se sont désengagés et ont appelé la police municipale pour prendre le relais.

Un commissaire demande s'il y a une possibilité de mesurer l'impact de ce dispositif ou si quelque chose permet de dire que cet investissement vaut la peine et apaise la situation.

M. Da Silva répond que le retour des professionnels est positif, ainsi que celui des citoyens. Il y a régulièrement des échantillons de personnes qui ont fait appel aux correspondants de nuit qui sont rappelées pour mener des enquêtes d'opinion afin de connaître le niveau de satisfaction de la population. Il y a aussi la demande du terrain: les régies, les concierges, etc., ont fait appel à la commune pour leur mettre à disposition des flyers. Il y a des bons retours de la population dont le nombre contraste nettement avec les retours négatifs.

Un commissaire demande quels étaient les retours négatifs.

M. Da Silva répond que des citoyens qui sont dérangés par une fête appellent les correspondants de nuit qui interviennent et demandent aux personnes de se calmer, mais la fête recommence à leur départ; ils sont donc rappelés ou font leur ronde et reviennent, la fête se calme puis recommence à battre son plein à leur départ. Mais passé 2 h du matin, les correspondants de nuit ne sont plus là et les citoyens dérangés appellent la police cantonale qui met plus de temps à intervenir et cela génère une frustration chez les personnes dérangées qui ont fait appel à un service communal qui n'a pas pu régler leur problème. Mais ce service est vite démuni lorsqu'il n'y a pas de compréhension de la population fautiveuse de troubles et lorsque la police, l'organe répressif, ne réagit pas assez vite.

Un commissaire demande s'ils portent des tenues spécifiques.

M. Da Silva répond qu'ils ont une tenue spécifique: des polos ou des vestes où est indiqué «correspondant de nuit» devant et derrière. Les vélos sont estampillés aussi. Les rendre visibles est important.

Un commissaire demande quelles sont les formations des collaborateurs actuels.

M. Da Silva répond ASE, TSHM, animateurs de rue, etc. toujours des gens qui ont fait du social sur le terrain et avec des publics jeunes.

Une commissaire remarque que la motion traite des problématiques des Pâquis où il y a moins de problématiques de jeunes que d'alcoolisation, de drogue, de harcèlement de rue, etc. Elle demande si les correspondants de nuit sont un bon moyen pour agir contre ces problématiques spécifiques.

M. Da Silva pense que cela peut être un service adapté en fonction du cadre et des objectifs qui leur sont imposés. En l'occurrence, le profil recherché par la commune de Thônex était adapté à sa réalité.

Une commissaire demande si une diminution des interventions de police a été constatée. M. Da Silva répond que ce service décharge la police municipale de toute une série d'interventions pour lesquelles la police n'est pas adaptée en tant qu'organe de répression, ou du moins connoté comme tel. Ce service a permis de bien différencier les problématiques et leurs prises en charge en réorientant mieux les demandes des citoyens.

Une commissaire demande sur quelle base salariale ils sont.

M. Da Silva répond que la commune de Thônex a sa propre grille salariale. Ils sont au bénéfice d'indemnités pour le travail de nuit et du week-end, mais il ne peut cependant pas avancer de chiffres.

Audition de M. Michel Pomatto, conseiller administratif délégué à la cohésion sociale de la commune du Grand-Saconnex et de M^{me} Nicole Hauck Bernard, cheffe du service de l'action sociale et communautaire

M. Pomatto rappelle que la question des correspondants de nuit s'est posée en 2017 pour le Grand-Saconnex, et que la prestation s'est construite sur le modèle de Vernier. Le système a été mis en place en juillet 2017. L'objectif de ce dispositif, après une phase test, était d'assurer une veille sociale dans les quartiers, de répondre aux demandes de la population qui avait l'impression de ne pas avoir de répondant, de favoriser le lien social en établissant un lien entre la commune et ses habitant-e-s et fondamentalement de faire baisser le sentiment d'insécurité même si les études ont montré qu'il était toujours présent, bien que diminué. Il rappelle qu'il y a une diminution de la présence de la police cantonale qui ne se déplace évidemment pas pour des incivilités ou nuisances sonores. Selon une étude, il est important de relever que pour ceux qui savent quel est le travail des correspondants de nuit, il y a un sentiment de présence important... Les gens ont l'impression que cela permet de résoudre certaines nuisances ou en tout cas de les diminuer. Il ajoute qu'un travail est fait envers les personnes sans abri et que le système permet aussi à la commune d'avoir un panel plus large ainsi qu'une présence, des objectifs et une finalité différents. Même s'il n'est pas simple de faire en sorte que les uns comprennent les missions des autres, tous sont nécessaires pour couvrir l'entier du spectre. Les correspondants de nuit ont un uniforme, mais ne peuvent pas sanctionner et s'ils interviennent cela reste dans le cadre du lien social. Le service comporte trois personnes à mi-temps et des auxiliaires pour les remplacer en cas de nécessité.

Questions de commissaires

Une commissaire demande quel est le type de formation des correspondants et quelles sont les interactions entre eux et les services sociaux de la municipalité et la police municipale.

M^{me} Hauck Bernard répond que les trois correspondants de nuit fixes ont des parcours différents. Il n'y a pas de prérequis hormis une formation de base terminée. Il y a actuellement une femme qui est maîtrisée en psychologie, un homme qui a à peine terminé sa scolarité obligatoire mais qui avait un parcours de vie et un savoir-être intéressants. Enfin un homme qui avec un profil riche en nombres d'expériences professionnelles avec un petit peu de sécurité et qui est bénévole au Paléo, responsable du staff des grands frères du festival. Au niveau du recrutement, ce sont les compétences de savoir-être et de justesse dans la communication verbale qui ont compté. Un groupement romand de la médiation urbaine a été constitué et est en train de réfléchir à une formation commune aux différentes entités afin de donner les bons outils aux correspondants (médiation urbaine, gestion des conflits, etc.).

M. Pomatto répond qu'il y a des liens entre les services puisqu'ils sont employés du service social. Il est intéressant de mentionner que des réunions ont lieu entre les TSHM, le service social, la police municipale, les correspondants de nuit et parfois le magistrat pour échanger et se coordonner (ce qu'ils appellent des «réunions météo»). Ce n'est pas toujours simple car tous doivent être au courant de la finalité des objectifs et du rôle des autres.

Le président demande s'ils ont un uniforme.

M^{me} Hauck Bernard répond que oui, mais ce n'est intentionnellement pas un uniforme trop formel (polos, jaquettes, casquettes bleu nuit avec le logo du service). Il permet d'identifier les correspondants de nuit, mais ils ont clairement comme indication de ne pas mettre de chaussures de type rangers. Elle distribue des flyers.

Le président demande s'ils ont des véhicules de fonction.

M^{me} Hauck Bernard répond que le 99% du temps ils marchent. De plus, ils marchent lentement afin de permettre une prise de contact facile.

Le président demande comment les contacter.

M^{me} Hauck Bernard répond qu'ils peuvent soit être rencontrés durant leurs patrouilles soit en contactant le numéro indiqué sur le flyer. Elle précise qu'ils ne travaillent que du jeudi au samedi et qu'ils ont aussi une adresse mail pour être contactés.

Le président demande si la police municipale peut estimer qu'il faut d'abord envoyer les correspondants de nuit.

M^{me} Hauck Bernard répond que oui et inversement. Elle ajoute que le but des séances météo est de permettre aux uns et aux autres de se connaître afin d'éviter que certains acteurs s'accaparent le territoire. Si les correspondants de nuit sont en contact avec un groupe sur l'espace public à un moment donné, les autres acteurs n'interviennent pas, par exemple, et vice-versa.

Le président demande à quel titre ils sont engagés.

M^{me} Hauck Bernard répond qu'il y a trois CDI (à 50%) et des auxiliaires payés à l'heure pour assurer les remplacements et permettre de toujours avoir des binômes.

Le président demande s'ils habitent tous Genève, le Grand-Saconnex ou le Canton.

M^{me} Hauck Bernard répond qu'un jeune auxiliaire vient du Grand-Saconnex et que les trois correspondants habitent le canton, ainsi que les autres auxiliaires.

Un commissaire demande s'il est arrivé que les correspondants reviennent avec des demandes d'actions spécifiques dans leur domaine de compétence lors des séances météo ou en direct.

M^{me} Hauck Bernard répond que oui, c'est aussi à cela que servent les séances météo. Une journée intercommunale de sensibilisation sur les dangers de la route a d'ailleurs été mise en place en 2018 avec un représentant des TSHM, des correspondants de nuit et de la police municipale. Le groupe des correspondants de nuit a d'ailleurs acheté un éthylomètre pour faire de la prévention sur le terrain, et des sacs de couchage à fournir aux personnes sans abri identifiées, etc.

Une commissaire demande si le dispositif est satisfaisant et s'il répond aux besoins en termes d'incivilités.

M. Pomatto répond que oui. Le dispositif sert d'interface et permet d'avoir une présence auprès des habitants. Le bilan a été présenté récemment en commission de la sécurité et en commission sociale. L'évaluation de la qualité de vie et des correspondants de nuit est arrivée le 19 mai 2020 et c'est dans ce rapport que les points positifs ont été formulés. La population a l'impression que cela permet de diminuer les nuisances et les incivilités en plus de permettre de les dédramatiser ou de les faire comprendre différemment. Il a l'impression que cela permet d'avoir des entrées différentes entre la police municipale et les correspondants de nuit dont la synergie est essentielle. Cela remplit donc la fonction qu'ils s'imaginaient au départ.

Une commissaire remarque qu'une des motions traite des problématiques des Pâquis où il y a moins de problématiques de jeunes que d'alcoolisation, de consommation de drogue, de harcèlement de rue, etc. Elle demande si les correspondants de nuit sont un système adapté à ces problématiques.

M. Pomatto répond que les problématiques du Grand-Saconnex sont aussi de répondre rapidement ou directement à l'appel de quelqu'un. Il estime d'ailleurs que c'est une réponse essentielle. Des incivilités largement plus lourdes que du tapage nocturne se produisent parfois et dépassent la mission des correspondants de nuit. Ce n'est pas le rôle d'un correspondant de nuit de régler des problèmes de trafic de drogue. D'ailleurs ce n'est pas non plus celui de la police municipale.

M^{me} Hauck Bernard répond que si l'on a affaire à une population «fidèle» (si ce sont toujours les mêmes qui occupent l'espace public), les correspondants de nuit ont toujours la possibilité d'aller à leur rencontre avant que les problèmes liés à la prise de substance ne prennent le dessus sur la personne. Par contre, leurs correspondants de nuit ont développé un très bon lien de confiance avec les occupants de l'espace public, peu importe l'âge ou le milieu. Les gens ont réalisé qu'il valait mieux se faire interpeller par les correspondants de nuit que par la police municipale. Les gens, en fonction de leur niveau de consommation, sont bien conscients

de leur intérêt à avoir affaire aux correspondants de nuit. Néanmoins, arrivé à une certaine heure, lorsque les correspondants de nuit sont contactés pour une situation qu'ils savent ne pas être en mesure de traiter, ils suggèrent de contacter la police. Si les personnes sont toujours les mêmes, une confiance réciproque s'installe et permet la discussion et la négociation. Cela présente de très bons résultats.

Un commissaire demande s'ils interviennent sur les problématiques de harcèlement de rue ou de sexisme.

M^{me} Hauck Bernard répond que le problème au Grand-Saconnex tient surtout dans l'effet de groupes où les jeunes ne sont juste pas conscients de l'impact qu'ils ont, notamment lorsque des femmes font un détour pour éviter un groupe de jeunes. Néanmoins lorsqu'on leur parle et qu'on les sensibilise, ils sont à même de comprendre et changent leur comportement. Enfin, leurs correspondants de nuit n'ont pas affaire à des problèmes de violences dans l'espace public.

M. Pomatto ajoute que le Grand-Saconnex n'a pas de bars de nuit, les gens se rendent en ville à partir d'une certaine heure et cela limite probablement les problèmes de ce type.

Un commissaire demande si les autres acteurs (TSHM et APM) sont satisfaits du travail des correspondants de nuit.

M^{me} Hauck Bernard répond que la collaboration entre les TSHM, les APM et les correspondants, moyennant six mois d'ajustements et d'adaptations, se déroule très bien. Dans leur cas, elle a été plus compliquée avec les TSHM car ils ne sont pas des collaborateurs communaux et voient les correspondants comme une concurrence et une menace dans leur lien avec les jeunes. Des «conflits de territoires» peuvent exister, c'est pour cela que les séances météo sont essentielles. D'ailleurs actuellement cela se passe très bien et les services sont soudés dans les moments de crise.

M. Pomatto ajoute que sa collègue en charge de la police et de la sécurité est très contente de la collaboration qui s'est mise en place entre les services, notamment à Halloween.

Le président demande de qui dépendent les TSHM.

M^{me} Hauck Bernard répond qu'ils dépendent de la FASE.

Un commissaire demande quel est le coût du dispositif.

M^{me} Hauck Bernard répond que son coût se situe entre 150 000 francs et 200 000 francs pour trois personnes à mi-temps trois soirs par semaine. Elle ajoute que l'étude de M. Blaise Bonvin a été faite à l'an 0, ce qui représentait un risque, et trois ans plus tard pour voir si des changements ont été obtenus. Les indicateurs sont positifs.

Un commissaire demande si le dispositif vaut la peine et pourquoi se limiter à trois soirs par semaines.

M. Pomatto répond que oui. Le dispositif n'aurait pas été maintenu après la phase test s'il n'avait pas fait ses preuves.

M^{me} Hauck Bernard répond qu'elle imagine qu'au départ il a été décidé de trois soirs pour faciliter le passage du projet budgétairement. De plus, la problématique découlant plus de l'accaparement du territoire par la jeunesse n'avait lieu que le week-end. Les correspondants sont annoncés au public trois soirs par semaine, mais entre Pâques et les vacances d'octobre, une quatrième tournée aléatoire est ajoutée en fonction du calendrier des manifestations, sans annonce de leur présence au public.

M. Pomatto ajoute que la commune du Grand-Saconnex est une commune qui a grandi de façon importante en quelques années (de 8000 à 12 000 habitants). Il a fallu mettre en place énormément de services (social, culturel, scolaire, petite enfance) sur un laps de temps très court et il fallait expliquer l'importance des projets pour faire voter des budgets, notamment la nécessité sociale liée à ce projet spécifique.

Une commissaire remarque que leur site internet mentionne une activité sur le terrain de 15 h à 23 h et une permanence téléphonique de 23 h à 2 h du matin. Elle demande s'il n'y a donc personne sur le terrain entre 23 h et 2 h.

M^{me} Hauck Bernard répond qu'il n'est pas à jour et que c'est l'horaire de la période hivernale et en lien avec la situation du Covid. Il a été décidé d'avancer l'horaire pour qu'ils aillent à la rencontre d'un public qu'ils ont moins l'habitude de rencontrer. Dès début mars ils reviennent sur l'horaire de 18 h à 2 h du matin. De plus, quand il n'y a pas possibilité de mettre en place un binôme, ils assurent une permanence téléphonique et réorientent les appelants vers les services concernés en cas de besoin. Le président demande s'il n'y a pas double emploi avec la patrouille de sécurité.

M. Pomatto répond que non, ils ne font que de la surveillance.

Audition de M. Martin Staub, maire de Vernier, accompagné de M. Erkan Mustafi, responsable du dispositif verniolan des correspondants de nuit du service

M. Staub explique que les correspondants de nuit sont un dispositif de médiation sociale généraliste qui s'adresse à toutes les populations. Il ajoute que c'est un dispositif de sécurité au sens large tout comme la police municipale est un dispositif social au sens large. Les différents domaines peuvent se rejoindre même si les rôles ne sont pas les mêmes.

M. Mustafi présente un Powerpoint qu'il transmettra à la commission. Il explique que le service de la cohésion sociale a pour objectif d'améliorer les conditions de vie et le bien vivre ensemble à Vernier. Il s'est focalisé sur l'aide individuelle notamment via la délégation de l'action sociale ou la délégation à l'emploi ou la délégation senior. Il y a également d'autres délégations qui agissent sur les conditions collectives et c'est dans ce pan-là qu'interviennent les correspondants de nuit. La première évocation de l'idée d'avoir des correspondants de nuit vient du diagnostic local de sécurité de 2007 qui recommandait de tendre vers un dispositif hybride entre social et sécurité pour intervenir dans des situations où la police ne peut pas intervenir, soit parce que le degré d'urgence n'est pas assez élevé, soit parce qu'ils ne sont pas assez formés dans un certain domaine et surtout pour éviter de faire intervenir la police pour toute sorte de problèmes de faible intensité, ce qui peut faire augmenter le sentiment d'insécurité de la population (l'effet psychologique des gyrophares tend plutôt vers la génération d'un sentiment d'insécurité).

Après ces premières recommandations établies par la police cantonale, Vernier a décidé de mener une enquête auprès des travailleurs sociaux de la commune, des TSHM, de la gendarmerie, la police municipale, des concierges et de la population en leur demandant quels étaient les obstacles à la cohésion sociale, au bien-être et au vivre ensemble. Après cette enquête, il est sorti qu'une dégradation du lien social avait lieu dans les quartiers, des conflits réguliers entre groupes ou voisins, une absence de dialogue et enfin des incivilités qui apportent un sentiment d'insécurité. Après ces diagnostics, la réflexion a émergé pour se demander comment créer un service de médiation urbaine. Dans ce cadre, des enquêtes ont été menées auprès d'autres villes en Europe pour voir ce qui existait. Un projet pilote a démarré pour un seul secteur (Avanchets, Châtelaine et Balexert) avec une petite équipe durant deux ans, soumis à une évaluation interne à la Ville et à une évaluation externe. Ces évaluations ont été très positives et le dispositif a été étendu à un deuxième secteur (Libellules, Lignon et Gordon-Bennett). Là aussi les évaluations ont été positives et le dispositif a été étendu à toute la commune de Vernier.

M. Staub explique qu'il y a quatre objectifs stratégiques: faire baisser le sentiment d'insécurité et ce via la synergie entre plusieurs dispositifs (de police et sociaux) sans toutefois être un dispositif de sécurité à proprement parler; favoriser le lien social dans les quartiers concernés en établissant des liens de confiance de long terme; éviter les dégradations via de la prévention notamment; servir d'intermédiaires pour que les gens puissent se parler. Les correspondants de nuit ont donc la capacité d'accéder aux gens contrairement à la police ou aux travailleurs sociaux qui n'ont pas les mêmes horaires ni les mêmes objectifs. Enfin, assurer une veille sociale dans les quartiers pour prendre le pouls de ceux-ci et en dresser un portrait pour savoir où il est nécessaire d'intervenir avec d'autres moyens.

M. Mustafi fait la différence entre les correspondants de nuit et les travailleurs sociaux, les TSHM et la police. Les travailleurs sociaux font un travail individuel suivi selon le principe de libre adhésion. Ils essaient d'augmenter le pouvoir d'agir de cette personne dans sa situation complète. La police a un pouvoir de répression et leur intervention, aussi sociale soit elle, a pour objectif de faire respecter l'ordre. Les correspondants de nuit interviennent en uniforme pour être connus et reconnus entre ces deux dispositifs et via une veille sociale. La population peut appeler les correspondants de nuit en tout temps. Ce sont des employés municipaux qui interviennent en tant que tiers et écoutent les plaignants ainsi que les personnes qui sont mises en cause.

Il présente les axes d'actions: les correspondants sont engagés 365 jours par an de 18 h à 2 h du matin et au minimum deux équipes sont sur le terrain pour accompagner la population. Le but premier est la sensibilisation ou la prévention selon une technique similaire à celle des TSHM en créant du lien sur le long terme. Grâce au travail jusqu'à 2 h du matin et au bénéfice de ce lien avec la population, les personnes et les groupes abordés prennent plus facilement sur elles et font en sorte que leurs besoins s'accommodent à ceux des autres en modifiant leur comportement. Les correspondants agissent soit proactivement sur le terrain, soit par téléphone. C'est une équipe de généralistes qui agit à des heures où la plupart des services et administrations sont fermés. Leur travail est aussi de réorienter ou de mettre en relation la population et les personnes vers des spécialistes (de la commune ou du canton) durant la journée en fonction des situations. Enfin l'idée est d'avoir un dialogue constructif avec la population.

L'équipe est composée de 12 postes de correspondants au bénéfice de formations diverses mais disposant d'une maturité avant tout. Ils suivent une formation interne en matière de médiation. Parallèlement, les correspondants sont liés au projet de First Responder (cantonal), partenariat et engagement bénévole. Il s'agit d'une application mobile, où à chaque fois qu'un arrêt cardiovasculaire est signalé et qu'une ambulance est envoyée, une alerte est envoyée et l'équipe, formée aux soins de premier secours, se rend sur place pour pratiquer les premiers gestes. Plus le temps de prise en charge après un AVC est diminué, plus les chances de survie sont augmentées et les séquelles diminuées. Le secteur de Vernier étant vaste et la période entre 18 h et 2 h du matin étant creuse, la présence des équipes de correspondants de nuit sur le terrain permet de diminuer ce temps de prise en charge.

Il précise que le service fête ce mois-ci dix ans d'activité. Le dispositif fonctionne, a eu des succès et est une maille supplémentaire dans le filet social et sécuritaire. C'est un dispositif rassurant, rattaché à une municipalité et qui est là pour répondre à la population, construire des solutions et remonter auprès du Conseil administratif, du Conseil municipal et de l'administration ce qui ne fonctionne pas, pour que les politiques changent et pour mieux appréhender les

situations et changer les dispositifs. Après dix années ce dispositif continue de créer son identité et cette identité est à défendre sur le plan du travail social et sécuritaire. Si chacun avait peur que l'on rajoute de nouveaux collaborateurs, au fil du temps un travail collectif a été construit entre les travailleurs sociaux, les MdQ, les correspondants de nuit, les APM et la police cantonale. Ce n'est que grâce à cette synergie que Vernier arrive aujourd'hui à faire un bon travail et peut répondre à toutes les situations en fonction du degré d'importance en déterminant quelle équipe est la plus appropriée pour éviter une péjoration des situations. Ce dispositif a demandé du travail, social et sécuritaire, car les correspondants ont parfois dû mettre autour de la table les TSHM et la police pour leur expliquer pourquoi collaborer et les bénéfices que chacun en tirerait.

Il aborde les perspectives d'avenir pour la médiation: une charte professionnelle a été créée au niveau romand, un référentiel métier est sur le point d'aboutir ainsi que la mise en place d'un cursus de formation continue au niveau romand avec des modules. L'idée est d'avoir la formation la plus proche des besoins des correspondants. Or, comme c'est un nouveau métier il est encore impossible d'avoir une formation que la HETS pourrait fournir. Un engagement des ASE ne serait pas suffisant, par exemple. L'idée est d'avoir des modules de formation interne au niveau romand où la masse d'employés serait suffisante. Enfin, l'amélioration de la communication est essentielle: journaux de bord entre l'équipe et la direction, construire des passerelles entre les acteurs sur le terrain, etc.

Durant la pandémie, une adaptation des missions a été décidée car Vernier voulait garder ses équipes sur le terrain en changeant d'approche et en mettant un point d'orgue sur la prévention aux gestes barrières, des visites aux personnes isolées, etc. Enfin, il fait un point sur les chiffres de 2019: 356 appels ont été reçus, 5532 préventions ont été réalisées auprès d'habitants (déchets, nuisances sonores, mise en danger, alcool, sexualité, etc.) et 874 contacts ont été développés avec le réseau (police, santé, etc.). Par ailleurs, dans ces chiffres le travail que lui-même effectue en journée, notamment de coordination et de suivi des situations plus complexes ou précaires qui nécessitent plus d'appui (police, services sociaux, régies, etc.), n'apparaît pas mais reste conséquent.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si des problèmes de recrutement ont été rencontrés.

M. Staub répond que non. Ce sont des profils atypiques et il faut avoir la possibilité d'être inventifs dans le genre de profils. Il ajoute que lorsque les formations continues seront abouties, le recrutement deviendra plus facile. Enfin, il remarque que Vernier dispose d'une réputation prouvée au niveau du travail social et se base là-dessus pour recruter.

M. Mustafi répond que généralement il n'y a pas de problème de recrutement. Les correspondants de nuit sont le seul dispositif social tout public. Leur vision, pour rendre le travail plus intéressant, est de créer des pôles par publics (certains collaborateurs sont forts dans le contact avec les jeunes, d'autres avec les seniors, etc.) en plus des compétences de suivi de base. Le fait d'avoir un dispositif pérenne et stable a permis de construire le recrutement autour des profils dont Vernier avait besoin.

Un commissaire demande des précisions sur les formations internes.

M. Mustafi répond que les équipes sont formées en médiation sociale auprès d'une société privée, et une formation continue régulière est menée à l'interne en collaboration avec les RH sur des problématiques ciblées en fonction des besoins.

Une commissaire demande quelle est la cause du malaise et des incivilités très agressives au Lignon. Elle demande si les correspondants ont subi des agressions.

M. Staub répond que Le Lignon n'est statistiquement pas un quartier violent. Il a le délicat avantage d'être célèbre et, dès qu'il y a un problème, le quartier est mis en avant systématiquement, tout comme lorsque quelque chose de bien s'y déroule. Il tient à démonter le mythe d'un plus haut taux de criminalité au Lignon qu'ailleurs. Il y a certes eu des problèmes avec une frange de la population et le problème ne doit pas être sous-estimé, mais Le Lignon n'est pas plus violent que bien des quartiers de la Ville de Genève. Le sentiment d'insécurité peut naître d'un ensemble de choses, même d'une petite minorité qui par ses actions trouve une résonance qui amplifie ce sentiment.

M. Mustafi répond qu'en dix ans il n'y a eu aucune agression répertoriée à Vernier à l'encontre des correspondants de nuit. Les correspondants sont connus et reconnus des jeunes qui ont compris l'avantage de leur présence plutôt que de celle de la police.

Une commissaire demande comment les correspondants de nuit sont soutenus face à ces activités prenantes. Elle demande si un soutien psychologique leur est offert.

M. Mustafi répond que dans l'organisation du travail un débriefing est programmé tous les soirs entre les binômes et l'équipes, puis un deuxième niveau de débriefing avec lui-même. Un troisième niveau de débriefing se fait en supervision d'équipe et enfin un quatrième niveau est possible en passant par les RH qui peuvent aussi offrir un suivi. Si les collaborateurs sont amenés à intervenir pour des premiers secours, ils ont un suivi par des psychologues d'une association genevoise spécialisée. Enfin, il ajoute que dans une situation d'extrême tension avec une forte présence policière, les correspondants peuvent coordonner les deux corps de police, la population et les jeunes pour expliquer ce que fait la police afin d'éviter qu'ils se sentent envahis. Cela permet de baisser le niveau de tensions.

Ensuite, si des interventions plus musclées avaient lieu, les correspondants avaient les deux versions et pouvaient responsabiliser les jeunes, les sortir d'une posture de victimisation tout en permettant aux forces de police d'effectuer leur travail correctement.

Un commissaire demande quelle est la collaboration avec la FASE.

M. Staub répond que sur le terrain la collaboration est très bonne et complémentaire car le métier n'est pas le même entre les TSHM et les correspondants et cela a été expliqué et compris.

M. Mustafi répond qu'il y a plusieurs types de collaboration avec la FASE; son équipe passe dans les MdQ chaque fin de semaine pour prendre la température et les collaborateurs de la FASE partagent leurs informations car ils connaissent les limites de partage de données des correspondants avec la police. La collaboration est très bonne avec les TSHM, leur travail est complémentaire car les tranches horaires qui se chevauchent permettent une synergie entre le suivi individuel de jour des TSHM et la veille des correspondants. Concrètement, si un TSHM a besoin de contacter les correspondants de nuit, il passe par le numéro gratuit. A l'inverse, si les correspondants doivent savoir quel TSHM travaille, il y a des groupes de communication à l'interne. A l'échelle des cadres, il s'agit d'une vision de coordination (par exemple lorsqu'ils ressentent qu'un certain groupe est tendu et fermé) organisée lors des réunions entre la cheffe des TSHM, le chef de poste de la police, pour orienter les actions sur le terrain.

M. Staub remarque que dans la motion qui appelait à la fois l'augmentation du nombre de TSHM (il précise qu'il y a neuf THSM pour l'ensemble de Vernier), il y avait une possibilité de mélange avec la question des correspondants de nuit. Il répète que c'est un dispositif généraliste et, bien que l'on parle des jeunes, il intervient dans une multitude de situations et c'est sa force. Cela l'aide à être efficace et efficient auprès des jeunes. Il ne faut pas faire l'erreur de se dire que c'est exclusivement un système dirigé vers les jeunes. Il risque d'y avoir des frustrations par rapport à cela et cela engendrerait un risque de louper la vocation généraliste de ce dispositif.

M. Mustafi conclut en expliquant qu'il faut comprendre que les premiers plaignants sont la pointe de l'iceberg. Cela cache souvent des souffrances sanitaires, personnelles ou sociales. Ce dispositif permet de débloquer des situations à travers des solutions construites avec les personnes en souffrance.

Séance du 18 mars 2021

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports, accompagnée de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, et de M^{me} Christine Camp, commandante de la police municipale

M^{me} Barbey-Chappuis explique qu'elle est là pour répondre aux questions de la CCSJ car cette motion relève du département de M^{me} Kitsos. Elle explique cependant que le diagnostic local de sécurité 2020 relève des liens entre précarité et insécurité. Tout ce qui relève de la création du lien social est donc bon à prendre et son département soutiendra ce projet pilote. Pour des raisons déjà évoquées par M^{me} Kitsos, ce n'est pas le quartier des Pâquis qui a été choisi, contrairement à ce que ce texte propose, car les problématiques qui s'y jouent et la population mouvante ne permettent pas forcément d'y créer le lien social escompté avec l'action des correspondants de nuit.

Questions des commissaires

Une commissaire remarque que le quartier choisi pour le projet pilote est celui des Charmilles, or la motion date de 2017 et provient des habitants des Pâquis. Leur demande n'est donc pas prise en compte sous couvert d'une problématique liée à des fêtards de passage et le résultat est effectif pour les habitants est bel et bien une nuisance. Cette réalité-là n'est pas abordée dans le diagnostic qu'elle ne remet pas en question, mais elle pense que la volonté des habitants des Pâquis est de trouver une solution et elle demande si cette solution paraît adéquate.

M^{me} Barbey-Chappuis répète que le choix du quartier ne dépend pas de son département et elle n'a pas à se positionner sur le choix du département de M^{me} Kitsos. Elle affirme être consciente des problématiques du quartier des Pâquis qui fait l'objet d'une attention toute particulière des services de la police municipale qui y est très mobilisée et y travaille en temps normal jusqu'à 3 h du matin pour prévenir et sanctionner ces comportements en minimisant les incivilités. Elle est aussi consciente de la nuisance difficilement supportable et elle précise que ses services ont sollicité le Canton pour que la police municipale puisse agir contre les pratiques des dépanneurs qui leur sont remontées en début d'année.

M^{me} Camp explique que le quartier des Pâquis est une zone prioritaire du contrat local de sécurité (CLS). La police municipale met l'accent depuis plusieurs années sur le «carré magique» (centre des Pâquis) et toutes les forces du CLS y sont engagées tant par la police cantonale en patrouilles mixtes que municipale. La problématique est liée aux dépanneurs qui vendent de l'alcool consommé par

les personnes sur la voie publique qui génèrent des nuisances de tous ordres. Par rapport à la vente d'alcool, un changement législatif (la LTGEAT) est actuellement en discussion au Canton et la police devrait obtenir les prérogatives pour intervenir à la source de ces problématiques. Son service est actif avec l'association des habitants du quartier des Pâquis qui peuvent composer le 2222 en cas de besoin. Elle précise que la pression n'est pas relâchée au niveau du quartier.

Un commissaire met tout de même un focus sur le fait qu'il y a des besoins aux Pâquis depuis longtemps quel que soit le projet pilote. Elle demande si les auditionnés partagent ce diagnostic.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que oui, bien sûr, mais le diagnostic de sécurité démontre qu'il y a d'autres quartiers où la situation ne va pas nécessairement dans le bon sens et sur lesquels l'attention doit être portée avant que cette situation ne se dégrade. Le secteur choisi par le département de M^{me} Kitsos fait partie des quartiers où la vigilance doit être accrue. Elle pense que M^{me} Kitsos aimerait avoir plus de forces à déployer pour répondre à toutes les problématiques, mais pour l'instant il s'agit d'un projet pilote duquel un bilan devra être tiré. A terme, ce dispositif pourra peut-être être étendu à d'autres secteurs.

Un commissaire demande si une discussion a été menée avec le DCSS sur la répartition des rôles et la complémentarité entre le dispositif de nuit et les APM. Il demande aussi si M^{me} Camp s'attend à un soulagement en termes d'interventions et de charge de travail des services de police.

M^{me} Camp répond qu'une collaboration étroite a lieu avec M^{me} Pédat, cheffe du Service de la jeunesse. La police municipale a été intégrée dès le départ du projet pour s'assurer que les correspondants de nuit, les TSHM et les APM puissent être complémentaires sur le terrain en répartissant les forces pour gagner en efficacité sur la réduction des incivilités. La répartition est claire: la police municipale est la seule compétente pour sanctionner les comportements délictueux, elle assume l'aspect répressif. La police municipale gardera un volet préventif mais ne marchera pas sur les plates-bandes des autres acteurs. La police municipale a de grandes attentes quant à l'amélioration de la situation et au déchargement dans le quartier préposé à ce dispositif où la situation devient dramatique entre les rassemblements de jeu, la violence entre eux et envers les forces de l'ordre. Le but est donc la complémentarité: les correspondants de nuit agissent essentiellement en termes de prévention via des actions ponctuelles, les TSHM ont quant à eux pour mission de créer du lien en accompagnement des jeunes via un suivi. Les correspondants auront aussi pour mission de faire une veille technique, à savoir l'évaluation d'aménagements à faire pour réduire le sentiment d'insécurité. La police municipale a donné son ressenti sur les différents quartiers et les horaires (de 22 h-23 h à 3 h du matin) afin d'aider le DCSS à déterminer où et quand un projet pilote serait pertinent.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que des rencontres auront lieu une fois par semaine entre les APM, les TSHM et les correspondants de nuit et des rencontres mensuelles entre M^{mes} Camp et Pédat pour partager les expériences et les informations et ajuster le dispositif si nécessaire.

Le président demande s'il ne serait pas mieux d'augmenter le nombre d'APM et de se passer des animateurs de rue.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'effectif d'APM est conséquent (presque 200) et l'objectif est d'ajuster cet effectif en fonction des besoins opérationnels. L'axe des APM est plus répressif que préventif et ce dispositif serait donc complémentaire à ce que la police municipale peut faire. De tels dispositifs expérimentés dans d'autres villes (Lausanne, Vernier, etc.) ont porté des résultats probants dans la création de lien social. Elle pense donc qu'il vaut la peine de mener cette expérience en Ville de Genève. Elle ajoute que le diagnostic local de sécurité stipule qu'il faut penser l'action publique de manière transversale et interdépartementale. Le projet développé touche donc cette cible.

Le président résume et demande si cela permettra de soulager la police municipale pour qu'elle se concentre sur des tâches plus sécuritaires.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle n'a pas dit cela. Il s'agit de deux métiers différents et complémentaires. Elle pense qu'il vaut la peine de tester ce dispositif et considère que l'effectif de la police municipale est suffisant à ce jour.

Une commissaire Verte remarque que la motion est liée aux Pâquis et aimerait savoir si actuellement, par rapport à la demande de 2017 des habitants, le renforcement de la police répond à cette demande. Elle demande s'il faudrait aussi envisager ce double dispositif aux Pâquis.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il faut poser la question aux habitants, mais elle espère qu'ils constatent l'action soutenue de la police municipale. Elle répète que le choix de ne pas établir ce projet pilote aux Pâquis est celui du département en charge du projet. Ce dispositif pourrait être étendu aux Pâquis, mais il faudra que le DCSS fasse le bilan du projet pilote avant tout. Il est vrai qu'aux Pâquis les habitants souffrent d'incivilités, mais la population y est plus mouvante et il serait plus compliqué de lancer un projet pilote dans ce type de quartier plutôt que dans un quartier où il y a une réelle possibilité de créer des liens avec les habitants.

Le président informe que toutes les auditions ont eu lieu pour ces objets. Il demande si les commissaires ont des propositions.

Une commissaire socialiste propose que la commission ne vote pas ce soir. Elle estime que les commissaires ont encore besoin de temps, elle n'est pas satisfaite des réponses concernant les Pâquis et aimerait consulter l'association des

habitants du quartier dont le diagnostic est différent de celui des services de M^{me} Barbey-Chappuis et de M^{me} Kitsos. Elle estime devoir en parler à son groupe.

Un commissaire Vert affirme que les Vert-e-s sont convaincus par ce projet et sont favorables à ce qu'il soit étendu à tous les quartiers de la Ville à terme. S'il y a un besoin de clarifications du côté du Parti socialiste, les Vert-e-s le suivront.

Une commissaire libérale-radicale affirme au nom de son parti que la question des Pâquis dans la deuxième motion soulève encore des questions et elle aimerait pouvoir entendre l'association des habitants du quartier. Le Parti libéral-radical aimerait avoir un peu de temps pour voir comment le projet pilote évolue pour pouvoir se positionner. Le Parti libéral-radical est pour le report du vote et propose l'audition de l'association des habitants du quartier des Pâquis.

Discussion et votes

Le président propose de voter sur le fait d'effectuer un vote ce soir.

La commission passe au vote sur cette proposition.

Par 8 oui (1 UDC, 3 Ve, 3 S, 1 EàG) contre 5 non (2 PDC, 3 PLR) et 2 abstentions (S, MCG) la proposition est acceptée, l'objet sera voté ce soir.

Une commissaire socialiste propose un amendement à la motion M-1288: remplacer la deuxième invite par «notamment à mettre sur pied dans les plus brefs délais des médiateurs de nuit aux Pâquis et dans les quartiers qui en ont besoin».

Une commissaire libérale-radicale explique que son parti refusera les objets ce soir car les commissaires n'ont pas eu le temps de faire un retour à leur groupe.

Un commissaire Vert affirme que les Vert-e-s sont satisfaits du travail de commission et des auditions. Ce dispositif de nuit est un travail social de terrain complémentaire à celui de la police et les Vert-e-s accepteront ces deux motions avec l'amendement proposé par le Parti socialiste.

Une commissaire démocrate-chrétien explique que son parti aurait eu besoin d'une discussion avec son groupe pour étayer ses arguments. Le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra ce soir et reviendra en plénière avec une position sur ces deux objets.

Un commissaire d'Ensemble à gauche affirme que son groupe est satisfait du travail de la commission et votera pour les deux objets avec l'amendement du Parti socialiste.

Le président affirme que l'Union démocratique du centre est satisfaite du travail de commission et que toutes les auditions réalisables ont été faites,

notamment les communes de Vernier, du Grand-Saconnex et de Thônex. Ce dispositif permettra de décharger la police municipale de certaines tâches et l'Union démocratique du centre estime que la police municipale doit s'occuper de tâches sécuritaires. L'Union démocratique du centre votera pour ces objets et l'amendement du Parti socialiste.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme qu'il s'abstient pour faire un retour à son parti.

Une commissaire socialiste affirme qu'elle salue le travail fait par la commission et a été impressionnée par le travail réalisé par les communes sur ces questions. Ce dispositif répond à un véritable besoin ressenti à Genève et dans ses quartiers. Le Parti socialiste votera donc pour ces deux objets en se réjouissant que ces dispositifs soient mis en place rapidement.

Le président propose de voter sur l'amendement de la deuxième invite proposée par le Parti socialiste («notamment à mettre sur pied dans les plus brefs délais des médiateurs de nuit aux Pâquis et dans les quartiers qui en ont besoin»).

Amendement du Parti socialiste, remplacement de la deuxième invite

Par 9 oui (1 UDC, 3 Ve, 4 S, 1 EàG) et 6 abstentions (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG) l'amendement est accepté.

Vote de la motion M-1288 amendée

Par 9 oui (1 UDC, 3 Ve, 1 EàG, 4 S) contre 3 non (PLR) et 3 abstentions (1 MCG, 2 PDC) la motion M-1288 ainsi amendée est acceptée.

Une commissaire libérale-radical explique que son parti refusera cette motion parce qu'il n'a pas eu le temps d'en discuter avec son groupe même si elle salue le travail effectué par la commission. Elle précise que ce refus est technique.

Un commissaire socialiste affirme au nom de son parti que cette motion répond à un besoin clair et vient en soutien à une action déjà lancée qui doit être renforcée.

Une commissaire démocrate-chrétien affirme que son groupe souligne le travail fait par la commission mais aimerait discuter avec son groupe. Le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra.

Un commissaire Vert affirme au nom des Vert-e-s que les auditions ont été intéressantes. Il estime que la sécurité n'est pas une thématique à ne traiter que par la punition et la répression mais doit aussi être traitée par l'intégration et l'écoute au sens social. Les Vert-e-s saluent que Genève fasse son rattrapage

avec les possibilités qu’offre le travail social de jour comme de nuit. Les Vert-e-s accepteront.

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche affirme que son parti votera pour cette motion pour les mêmes raisons que celles évoqués pour la motion précédente. Il est satisfait du travail de commission et estime qu’il faut rapidement renvoyer ces objets pour arriver à une résolution rapide.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme que son groupe s’abstiendra car elle n’a pas pu s’entretenir avec celui-ci. Elle remercie la commission pour son excellent travail d’auditions.

Le président affirme que l’Union démocratique du centre acceptera pour soulager le travail des APM et pour que les tâches sécuritaires soient entièrement dédiées à la police municipale alors que les médiateurs de nuit s’occupent de tâches moins régaliennes. L’Union démocratique du centre acceptera la motion M-1478.

Vote de la motion M-1478

Par 9 oui (1 UDC, 3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 3 non (PLR) et 3 abstentions (1 MCG, 2 PDC) la motion M-1478 est acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE (M-1288)

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réaliser les principaux points prévus dans le contrat de quartier des Pâquis sur proposition des habitantes et des habitants qui ont été élus par leurs pairs;
- notamment à mettre sur pied dans les plus brefs délais des médiateurs de nuit aux Pâquis et dans les quartiers qui en ont besoin.